

**INB = Installation Nucléaire de Base**

- Les réacteurs nucléaires;
- Les installations de préparation, d'enrichissement, de fabrication, de traitement ou d'entreposage de combustibles nucléaires ou de traitement, d'entreposage ou de stockage de déchets radioactifs;
- Les installations contenant des substances radioactives ou fissiles;
- Les accélérateurs de particules;
- Les centres de stockage en couche géologique profonde de déchets radioactifs.

**PPI = DS ORSEC**

**Le territoire drômois peut-être impacté par des déclenchements de PPI d'installations situées à l'extérieur du département (CNPE SAINT-ALBAN INB 119 et 120, CNPE CRUAS INB 111 et 112)**

**Généralités****Sur territoire Drômois 2 PPI :****AREVA NP Romans & Site du Tricastin (PPI zone)****AREVA NP Romans**

- INB 63 (CERCA)  
INB 98 (FBFC)

**Site du Tricastin**

- INB 87 & 88 (CNPE Tricastin)  
INB 93 (GB I)  
INB 105 (COMURHEX)  
INB 138 (SOCATRI)  
INB 155 (TU5 et W)  
INB 157 (BCOT)  
INB 168 (GB II)  
INB 176 (LABO ATLAS)  
INB 178 (PARC URANIFERE)

- Premières actions à engager par l'OFF RT**
- Site et INB concernée?
  - Mode de déclenchement du PPI?
    - REFLEXE? Rejets à T< 6 heures
    - CONCRÈTE? Rejets à T> 6 heures
  - Contacter l'ingénieur IRSN d'astreinte : 06 07 31 56 63
    - Fixer un point de RDV
    - Valider les 1<sup>ère</sup> actions de mesure
    - Valider le choix des appareils et sondes
  - ORT = chef cellule mesure action sur le terrain (organisation des équipes et des points de mesure à réaliser) en attente de l'arrivée de l'IRSN, faire remonter les résultats la cellule mesure anticipation du PCO.
  - Mettre en place un SAS pour contrôle d'accès en limite de zone en tenant compte de l'évolution de la météo, positionner la cellule mesure action à proximité du SAS.
  - Tenue des spécialistes engagés pour de la mesure ou tout autre action sur le terrain doit-être cohérente avec les consignes données à la population par le DOS.
    - Dans les zones non concernées par des mesures de mise à l'abri ou d'évacuation = EPI de travail + protection respiratoire à disposition dans les véhicules.
    - Dans les zones soumises à mesures de protection de populations adapter la tenue en fonction de la présence ou non de rejet (double peau portée ou bien à disposition dans les véhicules).
  - Si rejet déjà effectué ou en cours engager prioritairement des mesures pour border le panache (sans rentrer dedans).
  - Vecteur pour le déplacement des équipes en zone = VL (pas les VIRT).
  - Mixer les équipages (CMIR/CEA/IRSN).
  - Mettre en place un suivi dosimétrique des personnels engagés en zone.
  - Déterminer en collaboration avec l'IRSN le positionnement des balises fixes (IRSN ou GIE INTRA) et les répartir sur le terrain (avant rejet) pour scénarii CNPE.